

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2^E EXERCICE FINANCIER

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, que le rôle triennal d'évaluation foncière 2024-2025-2026 de la Ville de La Tuque qui sera en vigueur pour son 2^e exercice financier a été déposé au bureau du greffier, situé au 375 rue Saint-Joseph, à La Tuque et que toute personne peut en prendre connaissance au Service d'évaluation durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, AVIS est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de cette même Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un évènement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice financier suivant :
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de La Tuque
Att : Service d'évaluation
375, rue Saint-Joseph
La Tuque, Québec G9X 1L5

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le Règlement n° 1000-229-2023 de la Ville de La Tuque et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Tuque, ce dix-sept jour (17^e) jour du mois septembre deux mille vingt-quatre (2024).



Jean Sébastien Poirier
Greffier